



Le soutien au parcours

EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Accompagnement à l'orientation

- Consolider le parcours des élèves
- Aider les élèves à devenir acteurs dans la construction de leur projet d'orientation

Trois objectifs pédagogiques

1. Découverte de la diversité du monde économique et professionnel ainsi que des perspectives d'insertion
2. Élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève
3. Connaissance des formations de l'enseignement supérieur

Temporalité et modalités

Mise en œuvre décidée par chaque établissement en lien avec le projet d'établissement (modules, groupes, tutorat...).

Les acteurs

Enseignants, CPE, psychologue, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), responsable du BDE, référent lutte contre le décrochage scolaire, référents en charge de l'information sur les métiers, représentants de la région et de l'enseignement supérieur...

Volume horaire

Sur 3 ans, 91 h de soutien au parcours articulé avec les :

- enseignements professionnels
- enseignements généraux
- 16 à 20 semaines de PFMP obligatoires selon la spécialité
- 6 semaines de parcours différencié choisi par l'élève en fin d'année de terminale

30 H EN SECONDE

1. Appréhender le potentiel d'emploi et la réalité des activités des métiers
2. Guider les choix de spécialités, notamment en exploitant les PFMP
3. Connaître les voies d'accès et les spécificités des diplômes d'enseignement supérieur

28 H EN PREMIÈRE

1. Poursuivre l'analyse des spécificités des métiers, de la situation de l'emploi en tenant compte des conséquences du progrès technique et des enjeux de l'égalité femmes-hommes dans les secteurs
2. Réfléchir aux différents parcours possibles : insertion ou poursuite d'études, par la voie scolaire ou l'apprentissage
3. Poursuivre la réflexion sur les formations post-bac de la spécialité choisie

33 H EN TERMINALE

1. Préparer son insertion dans l'enseignement supérieur ou dans le monde professionnel
2. Concrétiser son projet post-baccalauréat :
 - Soit le parcours de préparation à l'insertion professionnelle
 - Soit le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures
3. Préparer à la procédure Parcoursup